

BUREAU DE MISE
EN MARCHÉ DES **BOIS**



Analyse des Appels d'offres publics des traitements sylvicoles non commerciaux : saisons 2013-2014 et 2014-2015

*Bureau de mise
en marché des bois*

Québec 



- Le nouveau régime forestier prévoyait que 100 % des traitements sylvicoles non commerciaux seraient octroyés par appels d'offres publics (AOP)
- Au terme d'un comité mixte ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et de l'industrie de l'aménagement, il a été convenu que :
 - 75 % des travaux historiques soient octroyés par entente de réalisation de travaux sylvicoles (ERTS)
 - 25 % des travaux historiques soient offerts en AOP
 - une analyse des deux premières années soit effectuée



- L'article 120 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) prévoit que :
 - Le Bureau de mise en marché des bois a notamment comme fonction d'évaluer les coûts et la valeur des activités d'aménagement
- Un processus d'AOP approprié, en mettant en compétition les entreprises, permet d'obtenir la valeur réelle du traitement à réaliser
- L'utilisation des données d'AOP permet de limiter le recours aux études de productivité et aux enquêtes de coûts



Saison 2013-2014

Saison 2013-2014 – État de la situation



- Peu d'AOP (9 % du budget)
 - Diminution du budget par rapport à l'historique
 - Budget et superficie moindres pour l'éducation de peuplement
 - Budget supérieur pour la préparation de terrain
- Les données ne sont pas utilisées dans la transposition
 - Saisons 2013-2014 à 2015-2016
- Incertitude de l'industrie quant au positionnement du MFFP
 - Considération des AOP dans le calcul de l'historique
- Les AOP ont majoritairement été réalisés en fin de saison

Saison 2013-2014 – État de la situation



- Analyse détaillée qui permet :
 - D'identifier les tendances du marché
 - De comprendre le comportement des enchérisseurs (compétitivité, économie d'échelle)
 - D'identifier des conditions pour l'obtention de données issues d'un marché compétitif

- Le peu d'AOP ne permet pas une analyse détaillée à l'intérieur des familles de traitements

- **Ne permet pas une interprétation des données absolues**

Saison 2013-2014 – Statistiques générales



- 103 AOP soumis

- 95 AOP adjugés (*Taux d'adjudication de 92 %*)
 - 26 *Éducation de peuplement (4 AOP annulés)*
 - 16 *Régénération artificielle*
 - 37 *Préparation de site (2 AOP annulés)*
 - 11 *Martelage*
 - 4 *Planification (2 AOP annulés)*
 - 1 *Transport de plants*

Saison 2013-2014 – Statistiques générales



- 84 % des AOP adjugés sont concentrés dans 4 régions :
 - *Bas-St-Laurent (21 AOP)*
 - *Gaspésie (17 AOP)*
 - *Mauricie (18 AOP)*
 - *Saguenay–Lac-Saint-Jean (24 AOP)*

Saison 2013-2014 – Statistiques générales



- 85 % des AOP adjugés sous le prix estimé (81 AOP)
- Réaction normale suite à l'apparition de concurrence
 - ✓ Court terme : diminution des prix
 - ✓ Moyen terme : restructuration du secteur et hausse des prix au niveau de l'équilibre

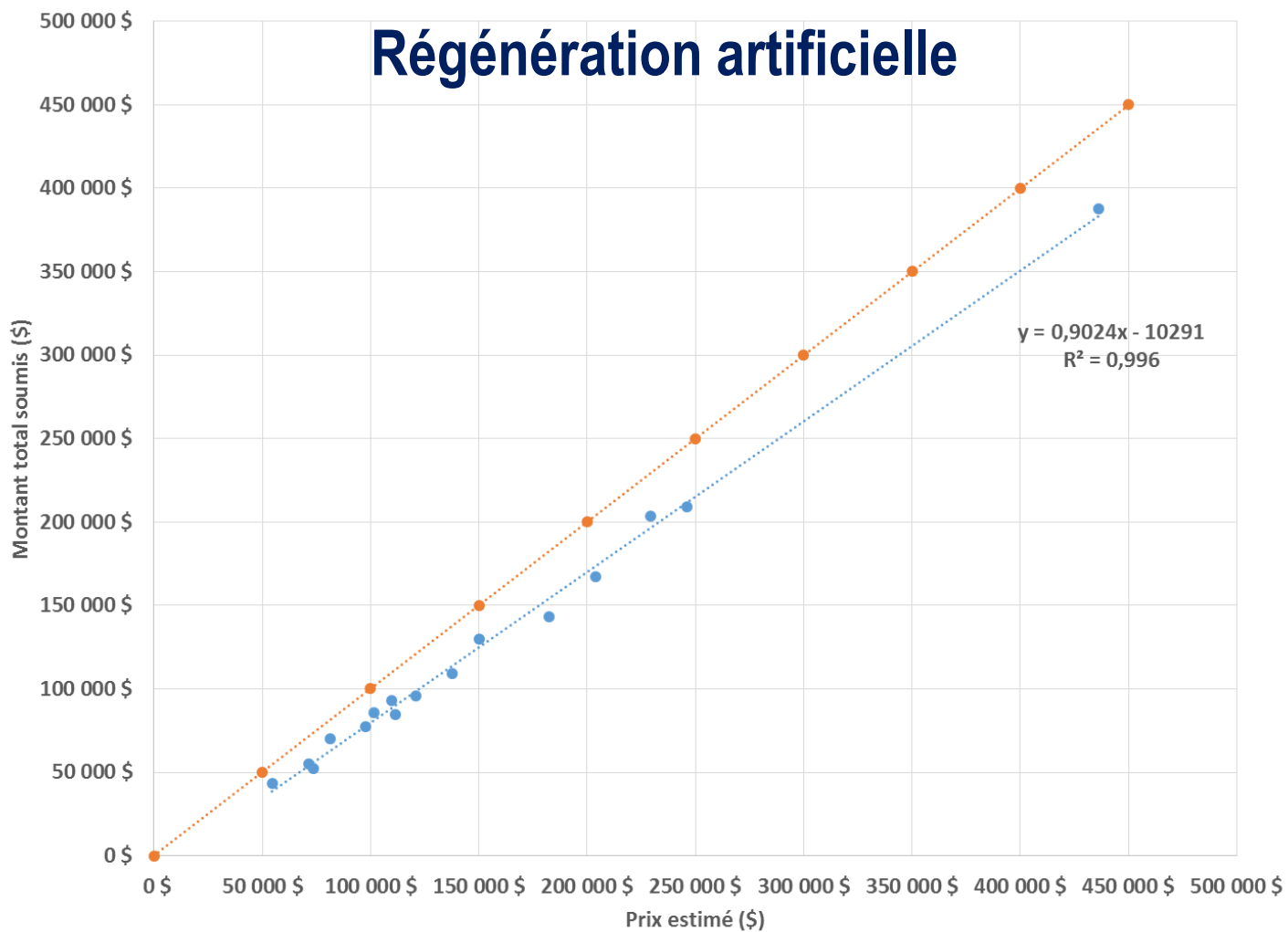


Saison 2013-2014 – Statistiques générales



- Il y a une très forte corrélation entre les prix estimés et les soumissions gagnantes ($0,93 \leq r \leq 0,99$)
- Les prix des soumissions gagnantes se comportent de façon similaire aux prix estimés
- Par contre, plus la superficie des travaux prévue au contrat augmente, plus l'écart entre les prix augmente (économie d'échelle)

Saison 2013-2014 – Statistiques générales



Bureau de mise
en marché des bois

Québec



Saison 2013-2014 – Compétitivité



1) Toutes familles de traitements

<i>Nombre de soumissions par AOP</i>	<i>Écart par rapport aux montants estimés</i>	<i>Nombre d'AOP</i>
1 soumission	+8 %	13
2 soumissions	-7 %	18
3 soumissions et plus	-22 %	64

- *Plus il y a de soumissionnaires, plus l'écart entre le prix gagnant et le prix estimé augmente*



2) Écarts selon les familles de traitements

<i>Familles de traitements</i>	<i>Écarts par rapport aux prix estimés</i>	<i>Nombre d'AOP</i>
Éducation de peuplement	-31 %	26
Régénération artificielle	-18 %	16
Préparation de site	-10 %	37
Martelage	+2 %	11
Planification	+7 %	4

Saison 2013-2014 – Économie d'échelle



1) Toutes les familles de traitements

<i>Catégories</i>	<i>Total des montants estimés (M\$)</i>	<i>Total des montants soumis (M\$)</i>	<i>Écart (%)</i>
25 % des AOP ayant les plus grandes superficies pour chaque famille de traitements (24 AOP)	5,1	4,0	-22 %
75 % restant des AOP de chaque famille de traitements (66 AOP)	6,9	5,7	-17 %

➤ *La superficie prévue à l'AOP influence le prix soumis*

Saison 2013-2014 – Conclusion



- Marché compétitif (écart de prix plus grand)
 - Éducation de peuplement
 - Régénération artificielle

- Marché moins compétitif (écart de prix plus faible)
 - Préparation de site
 - Planification
 - Martelage



Saison 2014-2015

Saison 2014-2015 – État de la situation



- % du budget en AOP plus important (17 %)
 - Hausse budgétaire : diminue l'effet de rareté
- Incertitude de l'industrie quant au positionnement du MFFP
 - Considération des AOP dans le calcul de l'historique
- 242 AOP répertoriés
 - *Documents d'AOP à saisir dans la base de données pour réaliser l'analyse détaillée*
 - *Possibilité de tirer des constats préliminaires (prix estimés et gagnants)*



Saison 2014-2015 – Compétitivité



1) Toutes les familles de traitements

<i>Nombre de soumissions par AOP</i>	<i>Écart par rapport aux montants estimés</i>	<i>Nombre d'AOP</i>
1 soumission	0 %	64 AOP
2 soumissions	-3 %	52 AOP
3 soumissions et plus	-11 %	116 AOP

- *Tendance similaire à 2013-2014, mais les écarts sont moins importants*
 - *Stabilisation graduelle*
 - *Quantité offerte plus grande qu'en 2013-2014*

Saison 2014-2015 – Statistiques



- 35 % des AOP (81) adjudgés au dessus du prix estimé (15 % pour la saison 2013-2014)
 - Stabilisation
- Les écarts de prix sont moins importants
- Les tendances 2013-2014 se confirment
- Plus d'AOP (242 vs 103)
- Plus d'enchérisseurs potentiels
- Meilleures conditions permettant d'obtenir les vraies valeurs



Saisons 2014-2015 vs 2013-2014 – Taille des AOP



<i>Familles de traitements</i>	<i>2013-2014 taille (ha)</i>	<i>2014-2015 taille (ha)</i>
Éducation de peuplement	120	110
Préparation de site	282	250
Régénération artificielle*	436 816	589 782
Planification	445	597
Martelage	150	233

* Nombre de plants

- *La taille moyenne des AOP n'explique pas les différences entre les deux saisons*

Saisons 2013-2014 et 2014-2015 – Constats



- Analyse 2013-2014 limitée au niveau de l'éclatement : nombre d'AOP non significatif
- Analyses possibles 2014-2015
 - Origine de l'entreprise gagnante
 - Taille moyenne des AOP
 - Sous-traitements
 - Période d'adjudication des AOP
 - Etc.



Appels d'offres publics

Les objectifs des AOP



- Obtenir des prix de marché pour établir la valeur des travaux sylvicoles non commerciaux et diminuer le recours à la réalisation d'études de productivité longues, spécifiques et coûteuses
- Rendre accessible une portion des traitements aux nouvelles entreprises ou aux entreprises en croissance
- Encourager une industrie performante

Principes à respecter



- Équité
 - Entre les soumissionnaires
 - Entre les régions
 - Entre les fournisseurs de services

- Rigueur
 - Uniformité dans les règles (approche standardisée)
 - Processus d'AOP objectif et connu
 - Clarté de l'AOP
 - Diffusion de la même information à tous les enchérisseurs

- Transparence
 - Publication des résultats
 - Reddition de comptes (VG, population, clientèle, MFE)

Caractéristiques d'un marché libre



- L'obtention d'une valeur réelle de marché résulte d'un mécanisme d'AOP favorisant certaines conditions
- Marché compétitif
 - ✓ Ouvert à tous (entrepreneurs, coop, etc.)
 - ✓ Absence de frontière régionale
 - ✓ Mesures favorisant la participation d'un maximum d'enchérisseurs (Nombre suffisant d'entreprises)
- Minimum de conditions limitant l'accès aux entreprises

Caractéristiques d'un marché libre



- Représentatif
 - ✓ Dans toutes les régions du Québec
 - ✓ Dans des conditions similaires aux travaux offerts en ERTS

- Significatif
 - ✓ Volume suffisant (25 % du budget global)

Caractéristiques d'un marché libre



- Transposition
 - ✓ L'intégration des données d'AOP pour le calcul de la valeur des traitements sylvicoles attribués en ERTS limite :
 - L'avantage concurrentiel procuré par les ERTS
 - Les comportements stratégiques sur les AOP
 - Les impacts sur la main-d'œuvre
- Prise en compte des AOP dans le calcul de l'historique des ERTS
 - ✓ Incitatif à participer aux AOP

Résultats des saisons et conditions de marché



- 2013-2014
 - Diminution des budgets : effet de rareté
 - Aucune transposition : favorise l'utilisation de l'avantage concurrentiel procuré par les ERTS
 - **Diminution des prix**
 - Incertitude quand à l'utilisation des AOP dans le calcul de l'historique des ERTS : intérêt à participer au AOP
 - **Impact sur le nombre de soumissions reçues**
 - Lorsque les AOP sont adjugés en fin de saison :
 - **Impact sur le nombre de soumissions reçues**
 - **Impact sur les prix**

Résultats des saisons et conditions de marché



- 2014-2015
 - Deuxième année : diminution de l'incertitude par rapport au marché et à la concurrence
 - Augmentation du budget : moins de rareté
 - **Augmentation des prix par rapport 2013-2014**
 - Aucune transposition : favorise l'utilisation de l'avantage concurrentiel procuré par les ERTS
 - **Impact sur les prix**
 - Incertitude quand à l'utilisation des AOP dans le calcul des ERTS : intérêt à participer au AOP
 - **Impact sur le nombre de soumissions reçues**
 - AOP en cours de saison : analyse à venir
 - **Impact sur le nombre de soumissions et sur les prix**

Résultats des saison et conditions de marché



- 2015-2016
 - Troisième année : diminution de l'incertitude par rapport au marché et à la concurrence
 - Budget stable
 - Orientations avant le début de la saison :
 - aucune transposition
 - aucune utilisation des AOP dans le calcul de l'historique des ERTS

- Des prix à la baisse sont anticipés
 - Présence de comportements stratégiques



Merci

*Bureau de mise
en marché des bois*

Québec 